



Commune
de
CHALAIS

**Bulletin
Municipal
2025**



Sommaire

Municipalité

Mot du Maire	3
Le conseil Municipal	3
Réalisations 2024 et Projets 2025	4
Tarifs communaux	5
Budget communal	6-7
Etat civil 2024	8
Calendrier Manifestations	9
Entreprises locales	10
Zoom sur une entreprise locale	11
Les associations communales	12
Zoom sur une association	13

Informations

Services à la personne	14-15
Infos	16-21
Démarches administratives	22
Bien vivre ensemble	23-25
Histoire Locale	26-27

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants de CHALAIS

L'équipe municipale et moi-même avons le plaisir de vous faire parvenir ce bulletin municipal 2025.

Alors que les beaux jours reviennent, notre commune poursuit sa dynamique avec plusieurs projets en cours grâce au travail de notre équipe municipale.

Ce bulletin est l'occasion de mettre en lumière les évènements et initiatives locales qui animent notre commune.

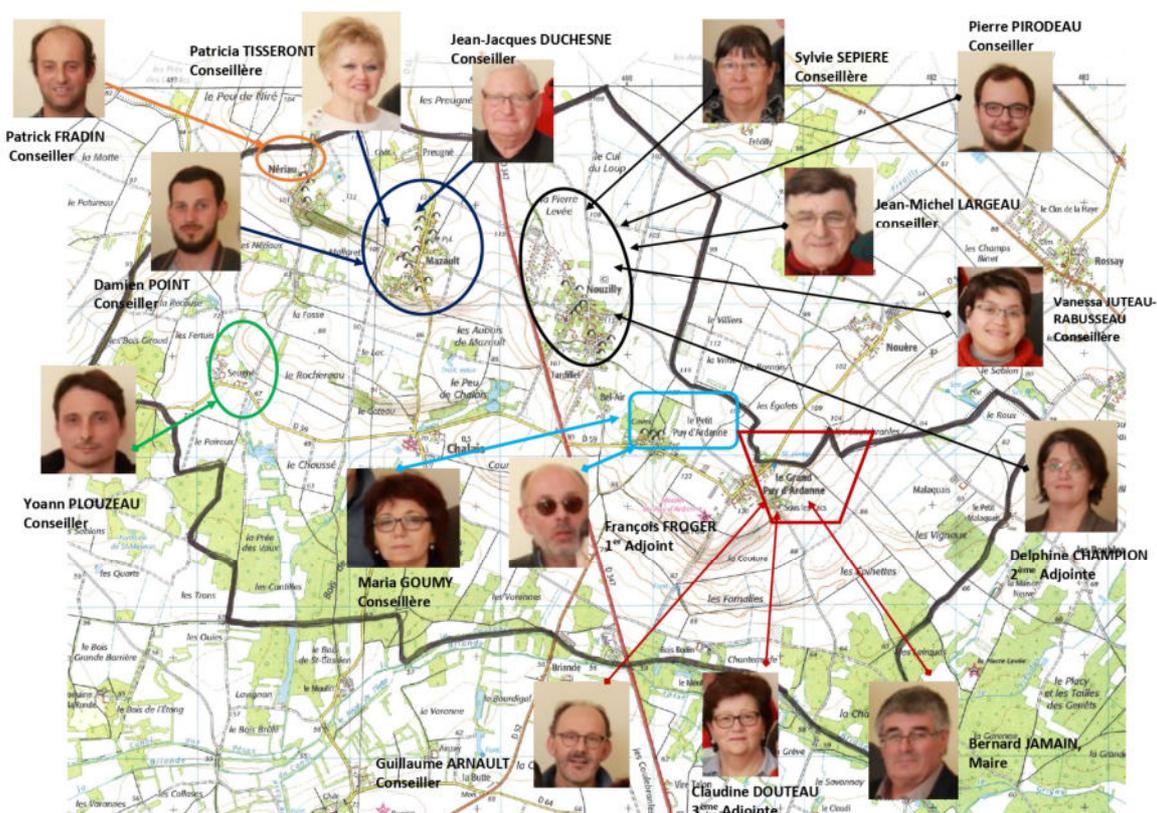
L'année 2024 marque une étape importante pour notre commune avec la signature d'une convention pour la participation citoyenne. Ce dispositif vise à renforcer le lien entre les habitants et les forces de l'ordre afin de veiller ensemble à la tranquillité et à la sécurité de notre village. Il s'inscrit dans une démarche de proximité, essentielle à notre bien vivre ensemble.

Je tiens également à saluer l'implication de nos associations locales, qui jouent un rôle crucial dans l'animation et la cohésion de votre commune. Leur dynamisme et leur créativité sont source d'inspiration qui dépasse notre village.

En mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je souhaite à toutes et à tous une excellente lecture de ce bulletin et vous remercie de votre confiance.

Fidèlement Bernard JAMAIN

Le Conseil Municipal



ÉGLISE

- ◆ Aménagement du Parvis de l'Eglise et jardin de la cure.



MATÉRIEL SERVICE TECHNIQUE

- ◆ Achat d'une tondeuse

MAIRIE et bâtiment communaux

- ◆ Installation Volets Roulants
- ◆ Aménagement de l'ancienne Mairie en salle de Réunion
- ◆ Réparation toit entrée salle des fêtes



VOIRIE

- ◆ Effacement des réseaux au Grand Puy d'Arданne (travaux sur 2 ans)
- ◆ Raccordement à la Fibre sur l'ensemble des hameaux , excepté le Grand Puy et Petit d'Arданne.

Projet 2025

VOIRIE

- ◆ Effacement des réseaux au Petit Puy d'Arданne
- ◆ Réfection de la voirie rue des Arcades par l'entreprise RTL
- ◆ Reprise de voirie et de bordures à « Mazault » rue du collège par l'entreprise RTL
- ◆ Achat de panneaux de signalisation et panneaux « participation citoyenne »

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- ◆ Création de 3 logements et aménagement espaces verts rue des Nouzilles

Tarifs 2025

◆ SALLE DES FÊTES

	Commune	Hors commune
Salle des fêtes : 1 jour	125 €	140 €
Salle des fêtes : week-end	165 €	215 €
Salle des fêtes + salle de réunion Week-end	200 €	250 €

Pièces à Fournir :

Une caution de 400 € est demandée lors de la réservation de la salle ainsi qu'un chèque de 130 € pour le ménage à l'ordre du trésor public. Une attestation d'assurance

◆ CIMETIÈRE

Concessions: 52 € le m² (un emplacement a une emprise au sol de 2m² soit 104€ pour un emplacement à perpétuité).

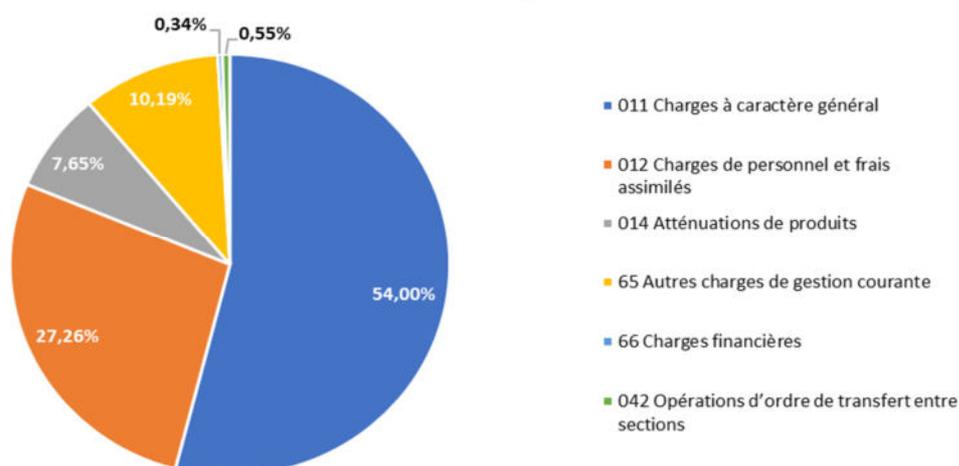
Columbarium : une case (2 urnes) 525 € à perpétuité.

Finances communales

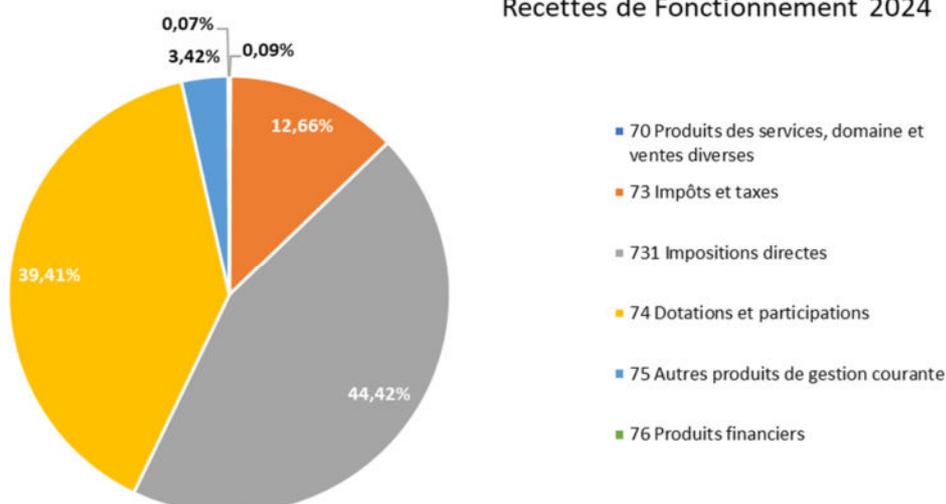
BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024		
	Prévision Budget 2024	Réalisation Budget 2024
RECETTES	641 278,86 €	373 919.94 €
DEPENSES	641 278,86 €	317 550.74 €

Dépenses de fonctionnement 2024



Recettes de Fonctionnement 2024

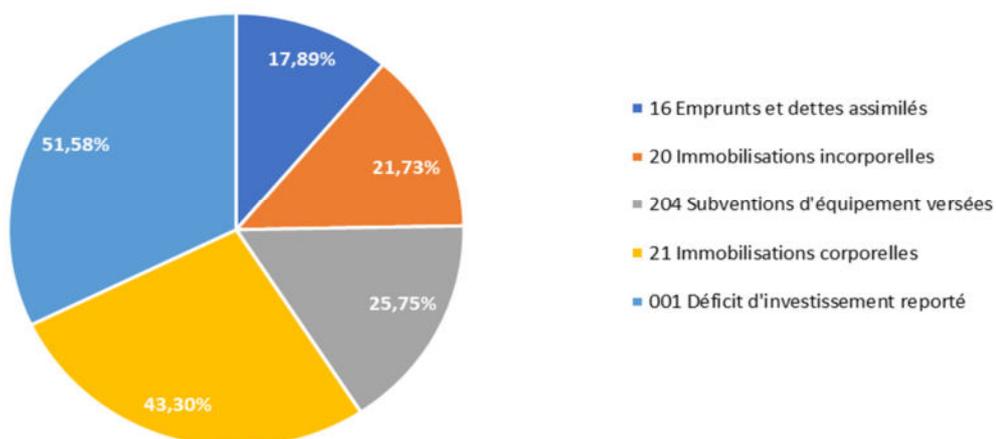


Finances communales

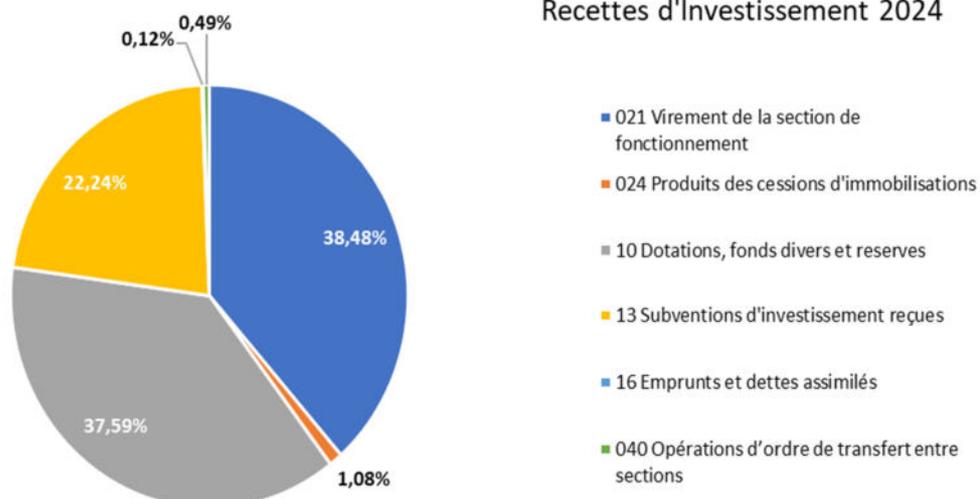
BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024			
	Prévision Budget 2024	Réalisation Budget 2024	Restes à réaliser sur 2024
RECETTES	498 349,62 €	233 084,95	
DEPENSES	498 349,62 €	188 097,36 €	* 91 750,90
* Somme reportée en investissement dépenses sur 2025			

Dépenses d'Investissement 2024



Recettes d'Investissement 2024



Etat civil 2024



NAISSANCES 2024

23/08/2024

GRAND Judith, Olivia, Mégane



MARIAGES 2024

19/04/2024

ERULIN Priscille et
DE MASFRAND Aldric

11/05/2024

PIMOT Valérie et
BARRIER Jérôme



DÉCÈS 2024

20/01/2024 M. COURJAULT
Franck

02/02/2024 Mme BRARD
Lucette

19/03/2024 M.CAILLAULT
Jean-Loup

11/06/2024 M.DENJEAN
Christian

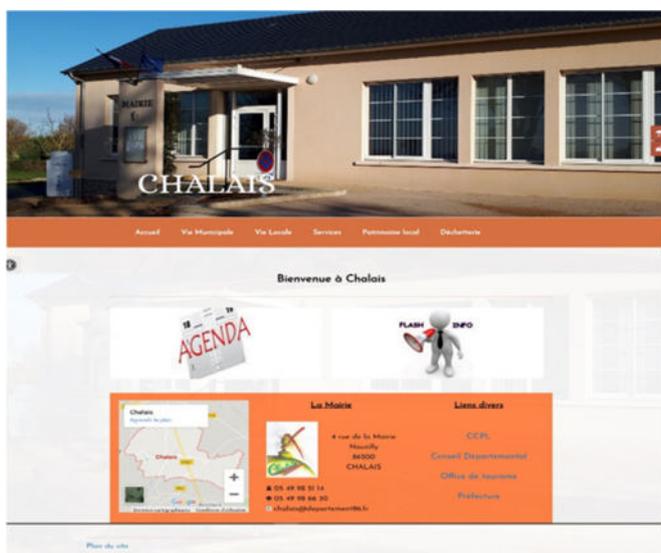
01/11/2024 Mme FOUCAULT
Lucie

30/11/2024 M.TURQUOIS
Paul

ETAT CIVIL	2020	2021	2022	2023
NAISSANCES	3	4	4	7
MARIAGES	-	2	3	-
DÉCÈS	2	4	5	6

La commune vous informe

Date	Nature de la Manifestation	Organisateur
MARS		
8/03/2025	Banquet de Chasse	ACCA de Chalais
23/03/2025	Loto (Angliers)	Coco Boys
AVRIL		
13/04/2025	Fêtes de Pâques (Animations)	Commis d'office
26/04/2025	Chasse aux œufs	Les Musseaux de Chalais
JUIN		
15/06/2025	Méchoui	Pignon Fixe
21/06/2025	Concours de Pétanque	ACCA de Chalais
JUILLET		
14/07/2025	Fête Nationale	Commune
19- 20 /07/2025	Ball Trap	ACCA de Chalais
SEPTEMBRE		
13/09/2025	30 ANS de la Maison de Pays	Maison de Pays du Loudunais
NOVEMBRE		
9/11/2025	Végétotroc et Conférence	Arbrissel et les Musseaux de Chalais
DECEMBRE		
5-6 /12/2025	TÉLÉTHON	Commune et l'ensemble des Associations



Retrouvez toutes les informations et alertes de votre Commune sur PanneauPocket

Depuis un téléphone ou une tablette

- 1 Recherchez PanneauPocket sur AppStore, PlayStore ou AppGallery et téléchargez l'application gratuitement
- 2 Ouvrez PanneauPocket et recherchez votre commune ou votre code postal et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

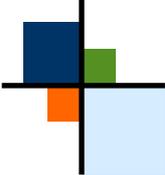
Depuis un ordinateur

Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.

C'EST SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !



Les entreprises locales



◆ Artisans

Plomberie- chauffage :

SARL RAFFAULT 16 rue des Nouzilles- Nouzilly

05 49 98 03 84

Carrelage - Faïence

Entreprise JULIEN Geoffrey 2 rue des Gratards Chalais

05 49 22 86 70

Travaux agricoles

PIRODEAU Père et fils 15 rue de la Forge Nouzilly

06 34 13 30 28

Couvreur

POINT Damien « Couverture-charpente-zinguerie-ardoisier »

06.12.73.48.63

28 rue du Collège « Mazault »

◆ Producteurs locaux

Melons : SARL LA ROCHE 3 Rue de la Forge Nouzilly

05 49 98 09 21



Vins de table : rouge, blanc, rosé et méthode, vente de **bois de chauffage :**

PIRODEAU père et fils 15 rue de la Forge Nouzilly

06 19 06 69 12

Asperges : GIE de la BRIANDE

Julien GARRAULT (vente, 13 avenue de Ouagadougou Loudun)

06 63 62 49 28



◆ Tourisme et hébergement

Maison de Pays du Loudunais

Aire de repos de la Briande

05 49 98 84 10

maisondepaysduloudunais.com



Restaurant « l'Auberge de la Briande »

Aire de repos la Briande

05 86 96 00 26



La Parenthèse de Chalais

**3 CHAMBRES (7 personnes),
TABLE D'HÔTES (sur réservation)**

17 rue du collège à MAZAULT 06 84 40 70 52

www.parenthesedechalais.fr



contact@parenthesedechalais.fr 33 (0)6.84.40.70.52
www.parenthesedechalais.fr 33 (0)5.49.22.54.42

ZOOM sur une entreprise locale



Après avoir exercé comme artisan plombier-chauffagiste sur la commune de Chalais depuis 1984, Michel RAFFAULT fonde en 2001 la société RAFFAULT PÈRE & FILS dont le siège social se situe 16 rue des Nouzilles « Nouzilly » 86200 CHALAIS.

En 2003, son fils Stéphane, reprend la tête de l'entreprise familiale, après avoir travaillé à ses côtés.

La société RAFFAULT PÈRE & FILS exerce dans les domaines suivants :

- ◆ Chauffage toute énergies : Pompe à chaleur, gaz, bois, granulés, fioul et électrique, ramonage
- ◆ Plomberie sanitaire, adoucisseur, entretien
- ◆ Climatisation, ventilation

Grâce aux différentes qualifications RGE: Qualipac, Qualibois, Qualibat et Qualigaz l'activité s'est développée dans la rénovation énergétique.

2025 est une nouvelle page qui s'ouvre avec le déménagement prévu dans de nouveaux locaux situé sur la commune au 27 rue de la forge.

Stéphane et son équipe sont à votre disposition et vous accompagnent dans vos projets de rénovation.

Les Associations Communales

Les MUSSEaux DE CHALAIS

Président : Michel SEPIERE 05 49 98 21 84

Association ayant pour objectif d'organiser des manifestations pour le plaisir de tous

L'ACCA ST HUBERT DE CHALAIS

Président : Mohaici ZIANE : 06.19.88.31.41

L'AMICALE DU PIGNON FIXE DE CHALAIS : association de cyclotouristes

Président : Gérard DUBOIS : 06.32.27.84.51

LA GAITE DE CHALAIS (Association des aînés de la commune)

Président : Francine MARSAULT 05.49.98.02.92

MC DES LOUPS (club motos de tourisme)

Président : Christian DUPUY dupuy.christian@bbox.fr

LES COCO-BOYS (danse en ligne, country)

Présidente : Laurence LEQUEUX llequeux@cegetel.net

A3C « amicale des camping-caristes de Chalais »

Président : Jean-Pierre AUDEBERT 07.89.75.77.96

AMICALE DES PECHEURS CHALASIENS

Président : Johan ROCHAUD 06.88.05.13.36

COMMIS D'OFFICE (cours de cuisine et pâtisserie)

Présidente : Patricia TISSERONT 06 84 40 70 52

LES FONDUS DE LA PHOTO

Président : Thierry PACAUD 06 27 92 95 31

ZOOM sur une Association

Les Fondus de la Photo

Les Fondus de la photo" ont vu le jour en septembre 2023. N'ayant aucune association concernant la photo dans le Nord Vienne, il convenait d'avoir un lieu où les passionnés peuvent se rassembler afin d'échanger et de partager leur passion. C'est donc chose faite et le succès n'a pas tardé à se montrer dès la première année, 16 adhérents avec pour chacun une soif différente d'apprendre, de se perfectionner, ou de partager dans une ambiance conviviale. D'autres doivent nous rejoindre.

Les débutants sont les bienvenus et des ateliers sont d'ailleurs prévus tous les 15 jours à la salle de Chalais. On y apprend les bases de la photo comme le triangle d'exposition, le cadrage, la composition, la balance des blancs et bien d'autres paramètres qui permettent à chacun de fixer l'image qu'il ou elle a envie de construire, avec ses émotions et non pas laisser l'appareil décider de paramètres approximatifs qui ne banalisent que trop les images car la photo est personnelle de par sa colorimétrie, sa lumière, ses contrastes qui permettent à chaque pratiquant de s'exprimer. Cette passion nous amène à aiguïser notre concentration, notre sens de l'observation de ce qui nous entoure, tous ces petits détails que nous ne voyons plus et qui nous donnent pourtant des émotions propres à chacun.

La photo est une passion que nous pratiquons pour le plaisir, la détente et qui nous permet d'exprimer nos sensations du moment comme le font la peinture et l'écriture.

Pour tout cela nous programmons des sorties en extérieur afin d'apprendre par la pratique pour les débutants et d'échanger pour les plus confirmés qui peuvent également transmettre.

En 2024 l'association a couvert le Téléthon de Chalais et passé un après-midi au parc Oriental de Maulévrier. Pour cette année 2025, nous prévoyons d'y retourner, ainsi que de visiter le village d'Angles sur l'Anglin où nous pourrons pique-niquer.

Le tarif d'adhésion est accessible à tous et la présence aux ateliers et sorties bien sûr est libre.

Président : PACAUD Thierry

06 27 92 95 31



Service à la personne



L'association réactive et proche de vous !

La téléassistance, pour votre sécurité 24h/24,



Installé par un conseiller Présence Verte, votre matériel de téléassistance vous permet de **prévenir votre réseau de solidarité et d'alerter les secours** en cas de chute, malaise, ou autre inquiétude.

Ce système vous permet de **rester à domicile en toute sécurité !**



Le portage de vos repas à domicile

- ✓ Des repas cuisinés, équilibrés
- ✓ Respectant les régimes
- ✓ Possibilité de mouliner, hacher ou couper fin votre plat !



Tarifs préférentiels pour les habitants de la commune ! Renseignez-vous.



Présence Verte Services - 37, rue du Touffenet - 86 000 POITIERS / Tél. : 05 49 44 59 99 - www.presenceverteservices.com
N° d'agrément : SAP/402034003



L'ADMR, la référence du service à la personne

L'ADMR est le premier opérateur français associatif au service des personnes. Par conviction et engagement, depuis plus de 65 ans, le quotidien de nos clients est notre métier.

A l'ADMR, nous sommes des professionnels reconnus pour nos compétences et notre expérience dans quatre domaines de service :

DOMICILE

Avec nos services de ménage, repassage, petit jardinage ou petit bricolage, nous améliorons la vie quotidienne de tous nos clients, qu'ils vivent seuls ou en famille.

FAMILLE

Nous sommes attentifs au bien être des tout petits et des plus grands, et soucieux de permettre aux parents de concilier les différents temps de la vie familiale, professionnelle et sociale. Pour ces raisons, nous développons des solutions d'accueil individuel ou collectif. L'ADMR apporte également un soutien moral en cas d'aléas de la vie.

AUTONOMIE

Pour vivre mieux chez soi, plus autonome, l'ADMR accompagne les personnes dans les actes quotidiens de la vie.

Ménage, entretien du linge, préparation des repas, mais aussi garde de jour et de nuit, Filien ADMR notre système de téléassistance, livraison de repas, transport accompagné...

Notre palette de services est très large et répond aux besoins de chacun.

SANTÉ

Notre expertise dans le domaine de la santé est prouvée.

Nous disposons aujourd'hui d'un grand nombre de services de Soins infirmiers à domicile (SSIAD), de centres de santé infirmiers et également des services d'Hospitalisation à domicile (HAD).

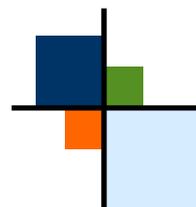
Notre démarche ? Favoriser une approche globale de la personne en facilitant son accès aux soins.



personia
Le service comme personne



ADMR LOUDUN RURAL : 1 rue de la Mairie
Tél. 05 49 22 78 50 - www.admr.org



Service à la personne



Multiservices
Multiservices, association intermédiaire, appartient au secteur de l'insertion par l'activité économique

Vous êtes débordé... Besoin d'une aide ponctuelle ou régulière ?
MULTISERVICES MET À VOTRE DISPOSITION DU PERSONNEL

- Jardinage, plantation, taille de haies, tonte de pelouse
- Ménage, repassage, courses, préparation de repas
- Bricolage, remise en état après travaux
- Garde d'enfants de plus de 3 ans
- Manutention, aide au déménagement
- Travaux agricoles
- Etc.

DÉDUCTION FISCALE 50% DE VOTRE IMPÔT !

AGREMENT SIMPLE **POSSIBILITÉ PAIEMENT PAR CESU PARTICULIER**

UNE DÉMARCHE SIMPLE, UN SERVICE RAPIDE
dès votre appel, Multiservices solutionne votre demande

TEL : 05 49 98 80 90 21, AVENUE DE OUAGADOUGOU, 86200 LOUDUN
WWW.LOUDUNMULTISERVICES.FR



DES SERVICES POUR TOUS, POUR TOUT LE QUOTIDIEN
LA SOLUTION SIMPLE POUR ÊTRE BIEN CHEZ VOUS !

- AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES, DÉPENDANTES
- AIDE AUX TÂCHES MÉNAGÈRES
- ASSISTANCE AUX ENFANTS
- ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

DÉDUCTION FISCALE 50% DE VOTRE IMPÔT ! **POSSIBILITÉ PAIEMENT PAR CESU PARTICULIER** **PERSONNEL COMPÉTENT ET QUALIFIÉ** **AGREMENT SIMPLE**

emima

TEL : 05 49 98 95 89 21, AVENUE DE OUAGADOUGOU, 86200 LOUDUN
WWW.LOUDUNEMMA.FR



Clémence & Antonin
La livraison des p'tits chefs

Bien manger à domicile, c'est possible avec **Clémence & Antonin** la livraison des p'tits chefs

05 49 01 95 50
info@clemence-antonin.com
www.clemence-antonin.com

Informez, orientez et accompagnez la personne âgée



05 49 98 10 83

Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun



est présent dans votre Maison Départementale des Solidarités de Proximité de Loudun

MDS de Proximité de Loudun

14 boulevard du 8 Mai 1945
86200 Loudun

05 49 98 10 83

dgas-loudun@departement86.fr

Le lundi :

8h30 à 12h30

Mardi au jeudi :

8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h

Vendredi :

8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30

Rénovation de l'Habitat

Obtenez des **conseils gratuits**, neutres et indépendants pour mener votre projet de logement et d'amélioration énergétique

Service public de la rénovation de l'habitat en Loudunais



avec **France Rénov'**



Prenez rendez-vous au
05 49 22 54 02
ou 24h/24 sur le site internet
www.pays-loudunais.fr
rubrique habiter
⇒ rénover et économiser l'énergie



Destiné aux habitants de la Vienne, **Rénover FACILE** a pour ambition de répondre aux multiples questions que vous vous posez en matière d'habitat en vous orientant vers les bons interlocuteurs.

A l'initiative du Syndicat ENERGIE VIENNE, la Plateforme Rénover FACILE est une solution sur-mesure développée par des acteurs locaux. Cet outil fiable a été labellisé « engagé pour FAIRE » par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et l'ADEME.



- LES INFORMATIONS pratiques sur l'habitat
- LES OUTILS pour simuler vos travaux
- LES INTERLOCUTEURS près de chez vous
- LES AIDES POSSIBLES : accompagnement, conseil, primes...

Une initiative du SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE

engagé pour FAIRE

en partenariat avec **cdéys** Nouvelle-Aquitaine



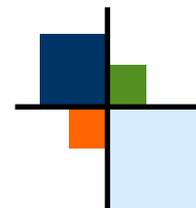
Sorégies accompagne les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique de leurs logements avec le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

De nombreux travaux sont concernés par les primes énergie SOR2GIES: installations d'une chaudière gaz à très haute performance énergétique, d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation, remplacement de fenêtres...

Par exemple pour le remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur, Sorégies participe au montant des travaux en fonction de vos revenus.

Votre demande doit être accompagnée du devis de votre artisan RGE non signé.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site internet **soregies.fr**.



Dans le cadre de l'amélioration de ses services, Eaux de Vienne a mis en place, depuis le 1er janvier 2025, une nouvelle organisation concernant la relève des compteurs d'eau. Désormais, deux relèves réelles de votre compteur seront effectuées chaque année. Cette évolution a pour objectif :

- De garantir une facturation plus précise : vous recevrez chaque année deux factures calculées sur votre consommation réelle et non pas une facture au réel et une estimative
- D'améliorer le suivi et la gestion de vos consommations d'eau
- De détecter plus rapidement d'éventuelles anomalies, telles que les fuites
- De vous permettre d'avoir une meilleure maîtrise de votre consommation d'eau et de votre budget

Ce que cela change pour vous si vous êtes mensualisé :

Avant : 1 plan de mensualisation sur 10 échéances + 1 facture réelle

Après : 2 plans de mensualisation sur 5 échéances + 2 factures réelles

Si vous n'êtes pas mensualisé :

Avant : 1 facture réelle + 1 facture estimative



BON-SAMARITAIN.ORG
STAYING ALIVE : L'APPLICATION DE RÉFÉRENCIEMENT DES DÉFIBRILLATEURS
 LE BON SAMARITAIN : LE SERVICE D'ALERTE À DISTANCE SUR STAYING ALIVE



TELECHARGEMENT DE STAYING ALIVE



#JEPEUX SAUVER UNE VIE

EN DEVENANT BON SAMARITAIN LES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE PEUVENT TOUS SAUVER UNE VICTIME D'ARRÊT CARDIAQUE

TÉLÉCHARGEZ  STAYING ALIVE ET SAUVEZ DES VIES AVEC LE  BON SAMARITAIN

JE PEUX SAUVER UNE VIE, COMMENT ?

1. TÉLÉCHARGEZ



C'est **l'application** à télécharger sur votre mobile. Elle recense et permet de trouver plus de 185.000 défibrillateurs en France, 275.000 dans le monde. Elle avertit les inscrits au Bon Samaritain pour qu'ils portent secours à une victime en détresse vitale dans leur voisinage direct.

2. DEVENEZ



C'est **le service** qui est utilisé par les services d'urgence, pompiers ou SAMU, pour envoyer des volontaires porter assistance à une victime en détresse vitale. Ces volontaires, les Bons Samaritains, sont avertis grâce à leur application Staying Alive présente sur leur mobile.

3. COMMENT S'INSCRIRE ?



Scannez ce QR code pour télécharger Staying Alive. Ensuite vous serez guidé dans l'inscription au Bon Samaritain (menu central en bas). Il vous suffit de remplir le formulaire et de joindre, si vous êtes formé, un justificatif de vos compétences de secouriste. Une fois votre inscription validée, vous pourrez être alerté par les secours.

4. COMMENT SE DÉROULE UNE ALERTE ?

- Votre téléphone sonne d'une manière inhabituelle et votre écran affiche ce message. Il est envoyé par les services d'urgence (Pompiers, SAMU).
- Si vous acceptez l'intervention, il faudra vous rendre au plus vite sur les lieux de l'incident dont l'adresse vous est envoyée dans le message suivant.

Tout le monde peut sauver une vie, Rejoignez les Bons Samaritains !



2025 , Nouvelle organisation de l'accueil du Public à la communauté de Communes

UNE NOUVELLE ORGANISATION plus éco-responsable !

La Communauté de communes du Pays Loudunais fait évoluer son organisation pour répondre aux enjeux climatiques et d'attractivité :

- ⇒ limiter les déplacements ;
- ⇒ optimiser les occupations des bureaux ;
- ⇒ maintenir et attirer les talents.

À compter du 1^{er} janvier 2025
l'accueil du public se fera

Du lundi au jeudi
de 8h30 à 13h et de 13h30 à 17h
Fermeture le vendredi

DÉCHÈTERIES DU PAYS LOUDUNAIS

Horaires d'ouverture 2025

	HIVER Du 1 ^{er} novembre au 31 mars	PRINTEMPS - AUTOMNE Du 1 ^{er} avril au 30 juin et du 1 ^{er} septembre au 31 octobre	ÉTÉ Du 1 ^{er} juillet au 31 août
LOUDUN-MESSEMÉ 20 route de la déchèterie	Du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h	Du lundi au samedi : 8h30-12h / 13h30-18h	Du lundi au samedi : 7h-13h
LES TROIS-MOUTIERS 40 ZA au Aristide Gigot	Lundi et mercredi : 13h30-17h Jeudi au samedi : 9h-12h / 13h30-17h <i>Fermé le mardi</i>	Lundi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30-12h / 13h30-18h Mercredi : 13h30-18h <i>Fermé le mardi</i>	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 7h-13h <i>Fermé le mardi</i>
MONTS-SUR-GUESNES Raguilieu	Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h-12h / 13h30-17h <i>Fermé le mardi et jeudi</i>	Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30-12h / 13h30-18h <i>Fermé le mardi et jeudi</i>	Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 7h-13h <i>Fermé le mardi et le jeudi</i>
SAINT-CLAIR Route de Marçais La Loune	Lundi et samedi : 14h-17h Mardi et jeudi : 9h-12h / 14h-17h <i>Fermé le mercredi et vendredi</i>	Lundi et samedi : 14h-18h Mardi et jeudi : 8h30-12h / 14h-18h Vendredi : 8h30-12h <i>Fermé le mercredi</i>	Mardi, jeudi et samedi : 7h-13h <i>Fermé le lundi, mercredi et vendredi</i>
LA GRIMAUDIÈRE Route Notre-Dame-d'Or	Lundi et samedi : 9h-12h Vendredi : 14h-17h <i>Fermé le mardi, mercredi et jeudi</i>	Lundi et samedi : 8h30-12h Vendredi : 14h-18h <i>Fermé le mardi, mercredi et jeudi</i>	Lundi et vendredi : 7h-13h <i>Fermé le mardi, mercredi, jeudi et samedi</i>

Les derniers accès se font 10 minutes avant l'heure de fermeture.
Fermeture les dimanches et jours fériés.
Tout dépôt devant le site est strictement interdit sous peine d'amende.

Communauté de communes du Pays Loudunais
Tél. : 05 49 22 54 02 - pole-dechets@pays-loudunais.fr
www.pays-loudunais.fr

Calendrier de collecte, TEOMI et autres informations

Vous trouverez dans le journal hors-série paru en décembre 2024 et sur le site internet de la collectivité, toutes les actualités en matière de prévention et gestion des déchets ménagers.

Sur le site internet : www.pays-loudunais.fr rubrique « Déchets Ménagers »

=> Informations sur le tri et la collecte des déchets en Pays Loudunais,

=> Les procédures de demandes de bacs, cartes de déchèteries

=> Tous les documents à télécharger : calendrier de collecte, guide du tri, journaux dédiés aux déchets ménagers...



**Vous souhaitez changer de métier ?
Une envie d'évoluer, de vous former ?
Vous avez besoin de faire reconnaître vos compétences ?
Créer ou reprendre une entreprise, vous y pensez ?**

L'Espace Régional d'Information de Proximité (ERIP) du Loudunais vous aide à atteindre votre objectif. Bénéficiez d'une écoute attentive, d'un service personnalisé et près de chez vous, en RDV individuel ou en atelier.

En prenant RDV, vous profiterez d'un premier niveau d'informations et de conseils sur les dispositifs d'orientation et de formation. Vous réfléchirez ensemble aux différentes démarches à mettre en œuvre afin de multiplier vos chances de faire aboutir votre projet. Si besoin, vous serez mis en relation avec les structures partenaires pouvant vous accompagner.



Pour bénéficier de ce service gratuit, prenez vite rendez-vous !
05.49.22.40.89
2 rue de la Fontaine d'Adam
86200 LOUDUN



... Horaires d'ouverture
1 place Sainte-Croix 86200 LOUDUN

Mardi 9h30-12h30 / 15h-18h30
Mercredi 9h30-18h30
Vendredi 15h-18h30
Samedi 9h30-12h30 / 15h-18h30

La médiathèque achète toute l'année de nouveaux livres, jeux, DVD et revues à emprunter

- ✓ **Grand choix, régulièrement renouvelé** de revues, livres, jeux, DVD et CD empruntables
- ✓ **Accès internet et Wifi gratuits**
- ✓ **Animations gratuites**
- ✓ **Abonnement à la médiathèque gratuit**, il vous permet d'accéder à l'offre numérique proposée par le département de la Vienne (*musique, vidéo, autoformation, livre numérique, revues...*)

Tél. **05 49 98 30 26** | mediatheque.loudun@pays-loudunais.fr
www.mediatheque.pays-loudunais.fr

SERVICE PETITE ENFANCE du PAYS LOUDUNAIS



Relais Petite Enfance

Pour les parents, enfants, assistant.e.s maternel.le.s
Le relais vous informe et vous accompagne.

- > Ateliers gratuits sur inscription.
- > Permanences sur rendez-vous.

Les plannings d'activités sont envoyés aux assistant.e.s maternel.le.s
et téléchargeables sur le site internet www.pays-loudunais.fr



Aidons vos enfants à bien grandir !

Lieu d'Accueil Enfants-Parents

Pour les parents & enfants de 0 à 5 ans venez échanger, partager et jouer.

> *Gratuit sans inscription.*

Les plannings sont téléchargeables sur le site internet www.pays-loudunais.fr

LOUDUN, Maison de la Petite Enfance, Boulevard Loche et Matras > **le mercredi**

MONCONTOUR, Accueil de Loisirs, Impasse du Havre > **un mardi par mois**

MONTS-SUR-GUESNES, Ancienne maison paroissiale Place Frézeau de la Frézelière > **un mardi par mois**

SAINT-JEAN-DE-SAUVES, Maison Pour Tous, 5 bis Place Marcel Chauvineau > **un mardi par mois**

LES TROIS-MOUTIERS, Salle du moulin du Gué Sainte Marie, Route de Motson > **un mardi par mois**

Maison de la Petite Enfance

2, boulevard Loche et Matras - 86200 LOUDUN

Renseignements : relais-petite-enfance@pays-loudunais.fr

RPE : 05 49 98 21 62 LAEP : 07 87 33 82 68

www.pays-loudunais.fr



Relais
Petite Enfance



Bournand

Moncontour

Monts-sur-Guesnes

Saint-Jean-de-Sauves

Les Trois-Moutiers

Tarifs

Tarification en fonction du quotient familial

Depuis septembre 2022, la facturation est mensuelle, elle est au réel, avec une tarification à la 1/2 journée selon le Quotient Familial (QF).

QUOTIENT FAMILIAL	QF 1 < 749	750 < QF 2 < 1099	QF 3 > 1100
TARIF ½ journée	4,18 €	4,70 €	5,23 €

Horaires

Bournand : 7h15-18h30

Moncontour : 7h30-18h30

Monts-sur-Guesnes : 7h-18h30

Saint-Jean-de-Sauves : 7h15-18h30

Les Trois-Moutiers : 7h30-18h30

- **Accueils échelonnés :**
de l'ouverture à 9h et de 13h30 à 14h30
- **Départs échelonnés :**
de 11h30 à 12h30 et de 16h30 à 18h30
- **Repas à fournir** par les familles
en cas de présence toute la journée.
- **Temps périscolaire :** pas de transport scolaire

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes

www.pays-loudunais.fr

et disponible sur chaque site d'accueil périscolaire

Pôle Enfance-jeunesse : 2 rue de la Fontaine d'Adam • BP 30004 • 86200 LOUDUN
Tél. 05 49 22 54 02 • scolaire@pays-loudunais.fr

PAYS-LOUDUNAIS.FR

Démarches administratives

La mairie de Chalais n'est pas habilitée pour délivrer les cartes d'identités et les passeports. Seuls les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes peuvent effectuer une demande de titre d'identité.

◆ CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT:

Pour renouveler ou créer une pièce d'identité ou passeport il faut :

- 1 . compléter une pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr et l'imprimer.
- 2 . préparer les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de pré-demande
- Une photo d'identité récente (datant de moins de 6 mois)
- Un justificatif de domicile récent au nom du demandeur
- La carte d'identité ou passeport à renouveler.

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité, fournir une déclaration de perte et un timbre fiscal de 25 €

En cas de perte du passeport fournir une déclaration de perte

- 3 . prendre rendez-vous avec une maire habilitée

◆ CARTE GRISE DE VÉHICULE :

Carte grise, certificat de vente, certificat de situation administrative(non gage) et permis de conduire , toutes ses démarches sont à faire par internet.

www.interieur.gouv.fr
www.ants.interieur.gouv.fr

Attention cette démarche est gratuite , si le site sur lequel vous faites votre démarche vous demande des coordonnées bancaires pour paiement même pour une somme très modique ce n'est pas un site officiel.

◆ ANIMAUX :

Les propriétaires de chiens catégorisés (Chiens d'attaque, chiens de garde et de défense) doivent obtenir auprès de la mairie, un permis de détention. Les listes des formateurs et des vétérinaires sont consultables en mairie.

Les chiens devront être muselés et tenue en laisse lorsqu'ils sont sur la voie publique ou dans un lieu public.



QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour pouvoir être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
- 2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
- 5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement est obligatoire.

L'organisation de ma JDC, maintenant c'est en ligne !

J'ai entre 16 et 25 ans
Je m'inscris en quelques clics
Je m'informe de A à Z

MON ESPACE PERSONNALISÉ DIRECTEMENT SUR MON SMARTPHONE GRÂCE AU QR CODE

- 1/ Je télécharge une application lecteur de QR Code sur mon smartphone
- 2/ Je scanne ce QR Code avec ma nouvelle application
- 3/ Je surfe sur le site grâce à mon smartphone et je profite immédiatement des services du nouveau site.

Prévoir un délai de 5 mois entre le recensement et la création du compte

Bien vivre ensemble

◆ LA PROPRETE DES RUES EST AUSSI L'AFFAIRE DES RIVERAINS

Depuis le 1er janvier 2017, la réglementation ne permet plus aux communes d'utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces verts, les lieux de promenades ouverts au public et sur la voirie. Plus de désherbage chimique sur les trottoirs, dans les caniveaux, les fossés, le cimetière.

Cette réglementation s'applique également depuis le 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers sur les espaces privés ainsi que sur les espaces publics qui longent les maisons et jardins.

Certains particuliers entretiennent devant chez eux et montrent l'exemple à suivre.

Nous les remercions de cette citoyenne attention et nous encourageons les autres à adopter cette initiative qui nous permet de vivre dans des espaces plus agréables.



◆ DÉGRADATIONS ET NUISANCES SONORES

En ce qui concerne les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage, nous vous rappelons la réglementation en vigueur sur notre commune selon l'arrêté du 5 janvier 2021 relatif aux bruits de voisinage :

Les travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- *Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h
- *Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- *Le dimanche et jours fériés de 10h à 12h



◆ CIMETIÈRE

Depuis plusieurs années, conformément à la législation du 1er juillet 2022 la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires pour le désherbage du cimetière. Malgré l'entretien régulier, il est impossible d'éradiquer toutes les mauvaises herbes, nous comptons sur votre compréhension.

Bien vivre ensemble

◆ ANIMAUX

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage de jour comme de nuit.

Nous demandons également aux propriétaires de ramasser les déjections de leurs animaux sur l'espace public (pelouse, aire de jeux, voirie et parking)

Fourrière municipale

La commune a signé une convention avec la société SACPA qui prend en charge la capture des animaux errants et leur mise en fourrière située à Montreuil Bonnin (à l'ouest de Poitiers)



Votre centre animalier

98, bis rue Montbernage
86000 - Poitiers
poitiers@sacpa.fr / 05 49 61 28 20

Horaires d'ouverture au public :
Sur rendez-vous

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Couple de chats
Gestation : 60 - 66 jours

1^{ère} année
12 chats

2^{ème} année
144 chats

3^{ème} année
1 728 chats

4^{ème} année
20 736 chats

Plus d'informations sur identifier-mon-animal.fr

En partenariat avec le CLAPAV : Comité de Liaison Associations de Protection Animale et Vétérinaires

Restitution de votre animal

Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2025

Forfait fourrière	106,00€ *
Identification puce électronique	83,00€

Forfait par visite vétérinaire (obligatoire) :

Pour un animal mordeur ou griffeur	96,00€
Vaccin rage + passeport	50,00€



Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

*Au-delà du 8ème jour ouvré et franc, supplément de 11€ TTC pour les chats et 18€ TTC pour les chiens par jour de présence (toute journée commencée est due).

Si votre animal a bénéficié de soins particuliers au cours de son séjour, ces frais vous seront facturés. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, nous pouvons réacheminer votre animal. Veuillez prendre contact avec votre centre animalier.

VigiPets.fr

Animal perdu, trouvé ?
Déclarez-le sur VigiPets.fr



1 animal est perdu toutes les 10 minutes...
Ayons tous ensemble le réflexe VigiPets !

[f](#) [i](#) [X](#) @VigiPets

Législation

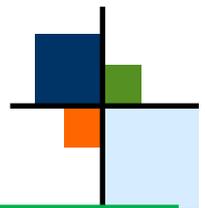
Délais légaux de garde des animaux en fourrière (art. L211 - 25 et 26 du Code Rural)

Pour les animaux identifiés (tatouage ou puce électronique) et non identifiés :

Les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné à une association de protection animale.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du Code Pénal ; le contrevenant est passible d'une amende de 45 000€ et de 3 ans d'emprisonnement.

Conformément à la législation (art. L211-24 du Code Rural), le Groupe SACPA est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte, auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux en fourrière.



◆ DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES



Nous vous rappelons qu'il est interdit de laisser des déchets, de quelque nature qu'ils soient, au pied des containers de tri (Verre et Papier) ainsi qu'en pleine nature.

Rappel : En cas de containers pleins, nous vous remercions de bien vouloir prévenir la mairie qui se chargera de les faire vider, et il conviendra alors d'emporter vos déchets à un autre container ou à la déchèterie.

Nous vous rappelons que la déchèterie est gratuite pour les particuliers, il suffit de posséder une carte d'accès (voir sur le site de la Communauté de Communes du Pays Loudunais) pour aller déposer vos objets encombrants et déchets verts.

◆ BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Un arrêté pris par la préfecture de la Vienne interdit le brûlage des déchets verts toute l'année.

(arrêté n°2017-sidppc-014).

Le brûlage à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques.

Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air.

Il existe des solutions alternatives :

le compostage individuel

- ◆ Le compostage individuel
- ◆ La collecte en déchèterie
- ◆ Le paillage et le broyage



Histoire Locale

LE MOULIN DE PUY D'ARDANNE

Emblème de notre commune, le moulin à vent de **Puy d'Ardanne** est bien visible et connu de tous. Mais connaissez-vous son histoire ?

Le moulin appartient à la famille des **moulins angevins** appelés aussi **moulin cavier** aux formes si caractéristiques. Ce type de moulin n'existe que dans l'Anjou et ses environs, il est avec celui de Chouppes l'un des plus méridionaux.

Il se distingue des moulins tours et à pivot par le fait que le mécanisme qui supporte les ailes et donc capte l'énergie du vent, est dissocié de l'espace de l'opération de mouture.

Il a trois parties distinctes ayant des fonctions propre :

- **La masse**, c'est la partie basse en maçonnerie pouvant être sous terre d'où le nom, à Puy d'Ardanne elle est en surface. Dans la masse on trouve la ou les meules pour moudre le grain ainsi que la bluterie, le blutoir sépare la farine du son. Au moulin de Puy d'Ardanne on trouve aussi des pièces servant d'habitation.

- **La hucherolle** c'est la partie haute en bois comportant l'axe horizontal des ailes et le mécanisme de renvoi d'angle du mouvement de rotation. On y accède par une échelle servant de contrepois et de perche d'orientation.

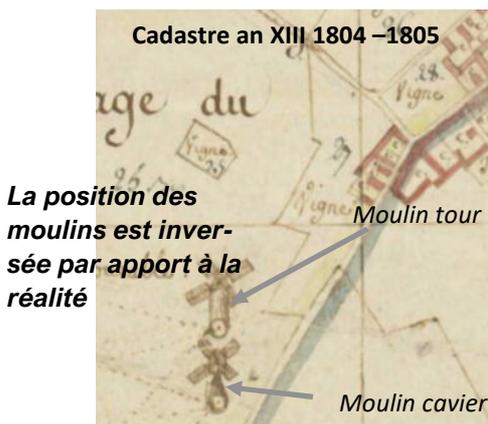
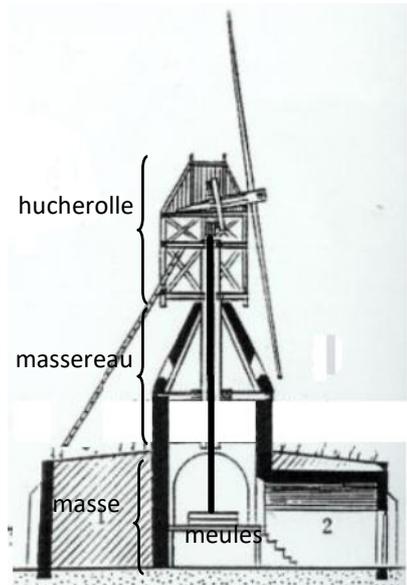
- **Le massereau**, c'est la partie intermédiaire généralement de forme conique, il permet d'élever et de supporter la hucherolle. Il comporte le support en bois de l'hucherolle la *huse* percée et traversée par l'arbre de transmission, le *gros fer*.

Le premier moulin connu fut construit au XVIII^e siècle vers 1730, il avait la forme classique des moulins d'Anjou et ne comportait qu'une seule meule.

Vers 1850 le moulin subit d'importantes modifications :

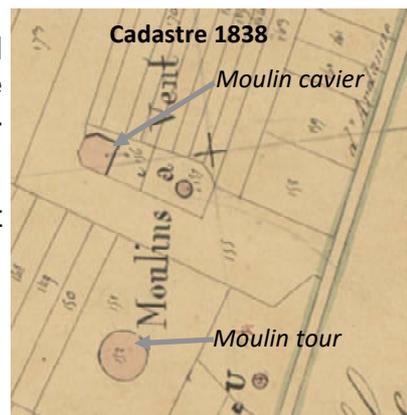
- Une maçonnerie cylindrique vient rehausser le cône du massereau.
- Le montage d'un système d'**ails Berton**, permet d'augmenter la surface des ailes et de les régler depuis l'intérieur du moulin, sans risque pour le meunier, (*comme à Trois-Moutiers*).
- La puissance est multipliée par deux, tout en facilitant la conduite de celui-ci. Deux meules sont installées doublant la capacité du moulin.

Le Moulin de Puy d'Ardanne est mentionné sur les cartes Cassini et les cadastres de l'an VIII (1804) et de 1838.



Le **moulin Cavier** n'était pas tout seul, il existait au moins un autre moulin à vent de type **moulin Tour** comme on peut le deviner sur le cadastre de 1804.

Le moulin Tour à été rasé après 1838 et n'a laissé aucune trace.



Le registre des moulins de la Vienne de 1809 mentionne pour la commune de Chalais deux moulins à vent et un moulin à eau, l'ensemble de ces moulins pouvant produire 400 kg de mouture par jour.

Le moulin à eau est celui du Moulin Neuf situé sur la commune et à proximité de Puy d'Ar-danne sur le cours de la Briande.

Les moulins à vent de Puy d'Ar-danne sont donc associés à un moulin à eau.

C'est souvent le cas, surtout dans le Loudunais où les rivières sont peu nombreuses et avec de faibles débits.

Les moulins sont jusqu'à la révolution, des moulins banaux.

Les habitants du village étaient donc taxés lorsqu'ils faisaient moudre du grain pour leur consommation.

Les meuniers sont des personnages importants de la paroisse après le seigneur et le curé.

Les moulins furent vendus à la révolution souvent au meunier en place.

L'activité du moulin de Puy d'Ar-danne s'arrête vers 1890.

Le moulin sera restauré en 1995.

Les meuniers de Chalais

Les registres paroissiaux de Chalais font état du décès des meuniers suivants :

- 1668 François GAILLARD - 1741 Urbane DELARUE - 1743 Louis REGUENEAU
- 1746 René LACOUR - 1760 Jean BOURDILLEAU - 1772 Vincent AUDEBERT
- 1779 Vincent CHAMPIGNY

La lignée **MARTIN**, famille dont les membres sont meuniers de 1780 à 1890 au Moulin Neuf et aux moulins à vent.

- Jacques MARTIN né en 1750, il devient meunier à Chalais en 1783, au Moulin Neuf
- Jacques MARTIN (fils) né à Moulin Neuf en 1783 est décédé en 1867.
- Jacques MARTIN (petit fils) né à Moulin Neuf en 1815.
- Louis Eugène MARTIN (arrière petit fils) né à Moulin Neuf en 1847 décédé en 1927 (C'est le dernier meunier).

- Eugène MARTIN (arrière arrière petit fils) né à Moulin Neuf en 1880, décédé le 8 novembre 1914 à Dunkerque.

Ce dernier a eu deux enfants :

- Max, né en 1912
- Anne-Marie, née en 1914.

C'est **Anne-Marie épouse PIRODEAU** qui a vendu en 1995 le Moulin à vent à la commune de Chalais, permettant ainsi la restauration de l'édifice.



*Madame Anne-Marie PIRODEAU née MARTIN
avec son frère Max MARTIN*

2024

Signature de la convention participation
Citoyenne



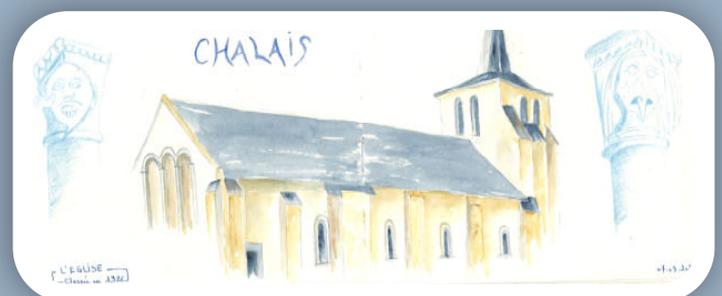
Chasse aux œufs



Cérémonie 11 NOVEMBRE 2024



TÉLÉTHON 2024



Aquarelles réalisées par Mme Engel.

Mairie de CHALAIS

Tél: 05.49.98.51.14

Courriel : contact@chalais86.fr

Site internet: www.chalais-86.fr